



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

APPEL A PROJETS N°01/MEH/2022

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE A PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES, DE PETITES AUX MOYENNES PUISSANCES ET RACCORDEES AU RESEAU PUBLIC RIA (RESEAU INTERCONNECTE D'ANTANANARIVO)

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Emergence de Madagascar, le Gouvernement de la République de Madagascar, à travers le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH), engage actuellement le développement des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie électrique afin d'assurer une Énergie durable pour tous : « Velirano n°2 ».
- 2) Cet Appel à Projets se fait en deux étapes : le présent Appel à Manifestation d'Intérêt et l'Appel à Projets proprement dit. Cet Appel à Projets entre dans le cadre du Programme Emergence de Madagascar et est compatible avec les lignes directrices de la Politique Générale de l'Etat en matière d'énergie électrique.
- 3) Dans le cadre de ce projet, il est prévu de **construire des centrales de production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables, de petites aux moyennes puissances et raccordées au réseau public** en vue de renforcer la capacité de production desservant le RIA.
- 4) Dans ce contexte, les firmes et/ou les opérateurs, publics ou privés, seuls ou réunis en consortium (c'est-à-dire un groupement permanent, ou un groupement créé aux fins d'un Appel d'Offres spécifique qui s'engage à se constituer en une société de droit malagasy une fois sa candidature retenue à l'issue de la présente procédure d'Appel à Projets) qui souhaitent investir dans le secteur, sont invités à soumettre des lettres d'intérêt **pour le projet de construction de centrales de production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables, de petites aux moyennes puissances et raccordées au réseau public RIA**, en choisissant une technologie basée sur les énergies renouvelables, qu'ils considèrent la plus appropriée ou la plus efficace, pour le renforcement de la capacité de production du RIA.
- 5) Les objectifs du projet sont de :
 - mettre en service des Installations avant juin 2023 ;
 - injecter la production au niveau du RIA avant juin 2023 ;
 - assurer la disponibilité optimale des Installations ;
 - assurer que la capacité de la centrale puisse fournir un service continu en demande de pointe et en demande élevée.

MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

BATIMENT LACROIX 1ER ETAGE RUE FARAFATY AMPANDRIANOMBY - ANTANANARIVO 101 - BP 896



- 6) Les périmètres concernés du projet sont définis au niveau des localités de Behenjy, de Mahitsy et d'Imerintsiasosika

Lot 1 : Behenjy, District d'Ambatolampy, situé dans la partie sud-est de la région Vakinankaratra ;

Lot 2 : Mahitsy, District d'Ambohidratrimo, situé dans la partie nord-ouest de la province d'Antananarivo, dans la région Analamanga ;

Lot 3 : Imerintsiasosika, District d'Arivonimamo, situé dans la partie centrale de la région Itasy.

- 7) Les firmes ou consortium intéressés devront répondre aux critères suivants :
- Avoir des expériences concluantes en ingénierie, dans la conduite de travaux de construction et d'exploitation d'Installations de production d'énergies renouvelables ;
 - Disposer de capacités financières suffisantes et d'expériences concluantes dans la mobilisation de financements ;
 - Démontrer leur intégrité financière vis-à-vis de l'Etat.
- 8) La langue de travail est le français et l'ensemble des dossiers d'expression d'intérêt doivent comprendre :
- i. Le Formulaire de candidature AMI : lettre de Manifestation d'Intérêt et ses annexes :
 - Annexe 1 : Références techniques et compétences des soumissionnaires dans le secteur ;
 - Annexe 2 : Déclaration du soumissionnaire dûment remplie dans son intégralité ;
 - ii. PJ 1 : Présentation de la firme ou du consortium ;
 - iii. PJ 2 : Organigramme de la firme ou du consortium dans le cadre du projet ;
 - iv. PJ 3 : Liste du personnel affecté au projet avec leur poste respectif (au minimum un chef de projet, un expert technique et un expert financier) ;
 - v. PJ 4 : CV courts (2 pages maximum) du personnel clé dédié au projet (seules les deux premières pages des CV seront considérés dans le cas de CV de plus de 2 pages) ;
 - vi. PJ 5 : Etats financiers (bilans, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie et variation des capitaux) des trois (03) dernières années seulement en Euro ou en USD ou en Ariary (en cas de Consortium, états financiers de chaque entreprise) certifiés par un commissaire au compte ou une entité indépendante équivalente ;
 - vii. PJ 6 : Liste des documents à fournir ;
 - viii. PJ 7 : Formulaire d'aide pour l'élaboration de critère d'évaluation des Etats Financiers.

- 9) Les dossiers de manifestation d'intérêt par Lot, doivent être fournis sous les formats suivants :
- En version papier en cinq (05) exemplaires dont un original et quatre (04) copies ;
 - En version numérique sur clé USB ;

et doivent être déposés, sous pli fermé, à l'adresse « **Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, Rue Farafaty Ampandrianomby, BP 896, Antananarivo 101 – Bureau du Secrétariat du Directeur Général de l'Energie et des Hydrocarbures** » au plus tard le 10 mai 2022..... avec la mention « **Appel à Manifestation d'Intérêt – Appel à Projets n°01/MEH/2022 – Lot n° [●]** »

Les firmes ou consortiums intéressés peuvent se manifester pour un ou plusieurs lots.
Si c'est pour plusieurs lots, ils doivent présenter un dossier de manifestation d'intérêt par Lot.

Les dossiers de Manifestation d'Intérêt seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui souhaitent y assister.

Les dossiers arrivés hors délai, incomplet ou rédigés dans une langue autre que le français (tous dossiers administratifs, certifications, états financiers, ..., dans une autre langue devront être traduits en français) ne seront pas recevables.

- 10) La présélection des firmes se fera sur la base des expériences similaires et de celles de son personnel ainsi que sur sa capacité technique et financière à développer le projet selon les critères définis dans la grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt.
- 11) Les intéressés sont priés de noter que cette annonce ne constitue pas une demande de propositions. Après examen des lettres d'intérêt, l'Autorité Concédante invitera les firmes ou consortiums présélectionnés à soumettre des propositions pour évaluation dans le cadre de l'Appel à Projets.
- 12) Cet Appel à Manifestation d'Intérêt ainsi que toutes les pièces y afférentes seront disponibles sur les sites web suivants : www.energie.mg, www.ore.mg, www.ader.mg, www.jirama.mg

Antananarivo, le

22 AVR. 2022


ROSON Andry Heriniaina
MINISTRE

